

**MANDAT 4 EXPLORATION D'UNE PARTICIPATION AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS SAMVA (Soutien aux Accords de
Médiation entre Victime et Adolescent)**
Clément Laporte

COMPTE-RENDU AU CA DU 2021-12-08

Nature du mandat :

L'orientation du mandat est claire :

1. S'assurer
 - a. que le fonds SAMVA a une portée territoriale (ensemble du Québec);
 - b. que les accords de médiation se classent en prévention tertiaire (sanctions extrajudiciaires ou mesures ordonnées/peines spécifiques;
2. Négocier avec le président du CA du fonds SAMVA pour obtenir pour la FQJC un siège de plein droit (votant) sur le CA du fonds SAMVA;
3. Explorer toute forme de collaboration pouvant satisfaire les administrateurs du CA de la FQJC
4. Délimiter le rôle et les responsabilités de notre représentant sur le CA ou dans le processus de collaboration.

Le 17 septembre 2020, à sa réunion régulière, le conseil d'administration octroyait au directeur exécutif, par voie de résolution (#2020/09/545), le mandat de piloter des négociations avec les représentants du Fonds SAMVA pour assujettir notre participation financière demandée (5 000\$) au respect de nos orientations en termes de territoire, de clientèle visée et de prévention tertiaire. Différentes options discutées lors de cette même réunion visaient une représentation au conseil d'administration du Fonds SAMVA ou la conclusion d'une entente administrative.

Le présent bilan vise à rendre compte des démarches entreprises et résultats obtenus suite à cette résolution.

Chronologie des démarches et résultats obtenus

Juillet 2020 : Demande du Fonds SAMVA pour une contribution de 5 000\$	17 septembre 2020 : Acceptation conditionnelle - résolution 2020/09/17/545
Septembre 2020 : Échange de documentation et discussions formelles avec président SAMVA	1 octobre 2020 : Réception du bilan (août 2020) de l'expérimentation SAMVA (confidentiel) 21 octobre 2020 : Participation du président SAMVA à notre AGA
Novembre 2020 : Entente sur une proposition de résolution à présenter à l'AGA de SAMVA communicant notre désir d'obtenir un siège au CA et proposant notre directeur exécutif pour l'occuper	24 novembre 2020 : Résolution FQJC 2020/11/24/554

30 novembre 2020 : AGA de SAMVA où la résolution FQJC 2020/11/24/554 est déposée par le président du CA SAMVA	30 novembre 2020 : Directeur exécutif FQJC élu comme administrateur pour un mandat de 2 ans sur le CA de SAMVA
29 janvier 2021 : Première participation FQJC au CA SAMVA	29 janvier 2021 : Présentation des préoccupations de la FQJC et des orientations du mandataire : territorialité, clientèle, prévention tertiaire
3 février 2021 : Présentation du guide d'utilisation et des statuts et règlements du Fonds SAMVA au CA FQJC – Recommandation de contribuer au Fonds à la hauteur de 5 000\$	3 février 2021 : Résolution 2021/02/03/581 permettant la contribution de 5 000\$ au Fonds SAMVA
4 mars 2021 : Orientation territoriale redéfinie pour inclure ASSOJAQ, ÉQUIJUSTICE et TRAJET Orientation clientèle visée et modalités de services dont la prévention tertiaire	4 mars 2021 : Mise sur pied d'un comité stratégique où le représentant FQJC siège 23 avril 2021 : Rencontre exploratoire avec ÉQUIJUSTICE pour joindre le Fonds SAMVA – ouverture à faire des représentations auprès de leurs instances décisionnelles 10 mai 2021 : Rencontre exploratoire avec TRAJET pour joindre le Fonds SAMVA - ouverture à faire des représentations auprès de leurs instances décisionnelles En cours : Révision du guide d'utilisation du Fonds SAMVA en commun avec les 2 associations et TRAJET En attente : Rencontre avec représentants LSJPA des DP
Mars 2021 : Versement de l'engagement financier conditionnel de 5 000\$	Reconnaissance du statut Platine comme donateur important et partenaire SAMVA https://www.fondssamva.com/
1 avril 2021 : Préparation d'un document de travail sur la révision des statuts et règlements SAMVA pour tenir compte des préoccupations FQJC et des souhaits de l'AGA SAMVA 2020	29 novembre 2021 : Finalisation de la révision et préparation d'un document à déposer à l'AGA du Fonds SAMVA en février 2022

La participation de la FQJC à la consolidation du Fonds SAMVA est saluée sur le plan des expertises disponibles et des orientations portées par son représentant.

Les énergies importantes [64 heures depuis janvier 2021] pour réaliser le mandat prennent plusieurs formes :

- [27 heures] Réunions régulières du CA : 9 présences (+préparation et suivis)
- [15 heures] Comité stratégique : 5 présences (+préparation et suivis)
- [18 heures] Travaux sur les statuts et règlements : Préparation, suivis et 2 rencontres spéciales du CA

- [4 heures] Travaux sur la création d'un fonds de dotation : Préparation, rencontre avec conseiller financier, suivis

Perspectives

Le mandat est bien amorcé et pourrait se réaliser à l'intérieur de deux ans de notre représentant sur le CA de SAMVA. Un point de friction est à prévoir lors de l'AGA du Fonds SAMVA.

En effet, le Fonds est une initiative de l'ASSOJAQ inspirée de l'expérience menée par TRAJET. Lors de l'ouverture du Fonds, TRAJET n'a pas transféré son propre fonds dans le Fonds nouvellement créé. C'est le guide d'utilisation qui faisait obstacle à son adhésion. De plus, bien qu'accessible à ÉQUIJUSTICE, il n'y avait pas de représentations formelles effectuées auprès de cette association. Notre approche vise à offrir le Fonds à toutes les associations et à TRAJET de façon à ce que tous les jeunes sur le territoire québécois puissent y recourir. Il est aussi important de s'assurer que cette initiative s'insère en conformité avec le programme des mesures de rechange des DP, du cadre de partage des responsabilités entre les CIUSSS-CISSS et les OJA (Organismes de justice alternative) et des pratiques de médiation. La tension résulte dans le rapprochement visé entre les acteurs ayant des contentieux antérieurs non résolus complètement et l'orientation du Fonds à s'affranchir de l'ASSOJAQ sans en renier la paternité.

Pour le moment, les statuts et règlements en vigueur nécessitent un membership à renouveler annuellement. Un rappel de cette exigence pour obtenir le statut de membre actif votant est fait en prévision de la prochaine AGA. Les modifications aux statuts et règlements proposés favorisent la participation de représentants des 2 associations et de TRAJET, retirant ainsi l'hégémonie de l'ASSOJAQ sur le CA. Pour permettre cet élargissement, une ouverture à la révision du guide d'utilisation sera nécessaire. Une cotisation sera aussi suggérée. Tout cela sera soumis au vote.

Pour ce qui est du point 4 du mandat, il reste à faire. Cette convention n'a pas encore été abordée en CA de la FQJC.